

2019 | STATISTIQUES RISQUES PROFESSIONNELS PACA CORSE



Santé & Sécurité au travail

Avant-propos



Ce document présente les résultats statistiques concernant la sinistralité AT-MP du régime général de Sécurité Sociale de l'année 2019 et compare certains résultats à ceux des années précédentes. Depuis 2017, la compilation des données est affectée par le changement de certaines règles de gestion lié à la mise en œuvre de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue progressivement à la DADS (déclaration annuelle des données sociales) et à partir de 2018 sur le champ du secteur public. De ce fait, les évolutions des effectifs salariés, des heures travaillées ainsi que les indicateurs qui en découlent, ne sont pas interprétables entre 2016 et 2017, et entre 2017 et 2018.

Cette version intègre les heures travaillées de l'année 2019 ainsi que les indicateurs Prévention qui en découlent qui n'ont été connus qu'à la fin du 1er trimestre 2021.

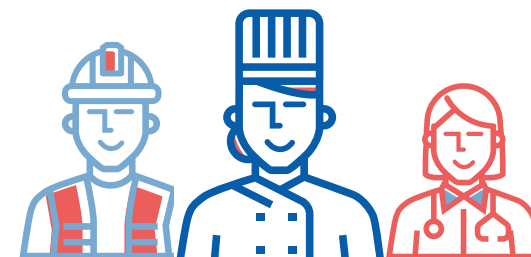
Depuis 2017, le taux bureau a été progressivement remplacé par le

taux fonctions supports de nature administrative (FSNA). Le taux bureau permettait à un employeur de bénéficier d'un taux d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) réduit pour une partie de ses salariés qu'il déclarait non exposés au risque principal de l'établissement.

Le nouveau dispositif FSNA, réservé aux entreprises de moins de 150 salariés, a vocation à être appliqué aux salariés exerçant une fonction administrative sous certaines conditions. Depuis le 1er janvier 2020 il n'existe plus de sections d'établissement au taux bureau, seules existent maintenant les sections d'établissement au taux fonctions support de nature administrative.

Ainsi, dès 2019, les salariés des sections à taux fonctions supports de nature administrative ont été intégrés dans chaque CTN.

2019



Les spécificités économiques du territoire

La circonscription couverte par la Carsat Sud-Est comprend les régions PACA et Corse, composées de huit départements (2 en Corse, 6 en PACA).

La région PACA compte plus de 5 millions d'habitants [1], la Corse en compte 330 000 [2]. Le PIB PACA de 155 milliards d'euros (30 900€ par habitant) représente 7% de la richesse nationale.

Le PIB de la Corse est de 8,9 milliards d'euros. Ramené par habitant (26 954€ par habitant), cela reste inférieur à la moyenne des régions françaises.

La région compte 8 pôles de compétitivité. Ils structurent les grandes filières stratégiques, en lien avec les Opérations d'Intérêt Régional (OIR), contribuent au maillage économique, au renforcement de la compétitivité des entreprises et au développement du socle régional d'innovation. [3] Nous dénombrons en PACA et Corse 1 492 663 salariés relevant du régime général, répartis sur 230 777 sections d'établissements [4].

En termes d'aménagement du territoire, il faut relever une répartition hétérogène de la population et des salariés sur la circonscription. Les

départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes et du Var concentrent à eux seuls 76% des sections d'établissements de la circonscription. Quatre pôles économiques majeurs concernent Marseille/Aix/Fos, Sophia Antipolis et l'Est des Alpes-Maritimes, l'aire toulonnaise et l'aire avignonnaise.

Le tissu économique est marqué par une sur-représentativité des très petites entreprises en PACA et Corse, voire de micro-entreprises. 92% de TPE portent ainsi près de 50% de l'emploi. L'économie est très orientée vers le tertiaire qui emploie plus de 8 salariés sur 10. Les services aux entreprises sont particulièrement en développement.

L'industrie emploie dans les 2 régions moins de 10% des actifs (agro-alimentaire, aéronautique, chimie, raffinage, fabrication de composants électroniques, pharmacie et métallurgie). [1] La tendance à la désindustrialisation se confirme ainsi d'année en année. Les Bouches-du-Rhône représentent près de la moitié des emplois industriels de la région.

Après une période de croissance continue depuis

2016, l'activité du BTP reste en croissance mais se ralentit. Les mises en chantier en PACA connaissent ainsi une forte diminution [-7,4% en 2019] [5].

L'intérim illustre la contraction économique observée [-4,4% en France, -3% en PACA]. Industries, Transport et Commerce sont les secteurs d'activité ayant le plus souffert cette année. [6] Pour autant, le dynamisme régional s'illustre toujours par le nombre de création d'entreprises en PACA et Corse [+16% en PACA, +15% en Corse en 2019] [7].

A l'horizon 2030, de nombreuses infrastructures sont prévues : contournement routier d'Arles, liaison Fos-sur-Mer / Salon-de-Provence, Ligne à Grande Vitesse (LGV PACA) entre Aix/Marseille et Nice, traitement ferroviaire de la saturation des deux principales métropoles Marseille et Nice, projets de transports urbains (BHNS à Toulon, tramway à Nice, Marseille, Aubagne et Avignon). Ces projets ouvrent des perspectives économiques porteuses d'avenir !

Sources :

[1] DIRECCTE PACA 2019

[2] DIRECCTE Corse 2019

[3] Région Sud

[4] Carsat Sud-Est 2019

[5] FFB 2019

[6] Baromètre PRISM'Emploi Déc. 2019

[7] INSEE 2019

Analyse générale



Le coût total des sinistres survenus en PACA/Corse en 2019 s'élève à 698 millions d'euros (61% au titre des AT, 25% au titre des MP et 14 % au titre des Trajets) pour la branche Accidents du Travail / Maladies Professionnelles. En 2019, le nombre de jours perdus pour incapacité temporaire en région atteint le chiffre de 5 910 591 (78% pour les AT, 16% pour les TJ et 6% pour les MP).

L'année 2019 se caractérise par rapport à 2018 par une augmentation globale de la sinistralité :
+ 0,6 % du nombre d'accidents du travail avec arrêt,

+ 5,8 % du nombre d'accidents du trajet avec arrêt,
+ 2 % du nombre de maladies professionnelles.

L'indice de fréquence régional travail marque une baisse de 2% alors que l'indice de fréquence trajet augmente de 3%.

La tendance est identique mais plus modérée au niveau national, avec un indice de fréquence AT en baisse de 1,4 % et un indice de fréquence trajet en hausse de 0,9 %.

En 2019, l'évolution du nombre d'accidents du travail avec arrêt

est identique au niveau régional et national, avec une augmentation de 0,6 %.

Après une diminution continue du nombre de maladies professionnelles en régions PACA et Corse de 2013 à 2016, la tendance s'inverse depuis 2017 (+ 15 % de MP entre 2016 et 2019).

Ces indicateurs généraux résultent de résultats contrastés, par secteur d'activité et par département, qui sont analysés en tête de chacun des trois chapitres : accidents du travail, du trajet et maladies professionnelles.

Sommaire

Synthèse PACA et Corse

p1 Accidents du Travail

- 2 Répartition par département
- 3 Evolution 2014 / 2019
- 4 Répartition par secteur d'activité
- 5 % Accidents du Travail par circonstances

p7 Maladies Professionnelles

- 8 Répartition par département
- 9 Evolution générale du nombre de MP
- 10 Répartition par secteur d'activité (sur 3 ans)
- 11 Evolution 2014-2019 / MP les plus fréquentes
- 12 Détail MP 57 par code syndrome
- Zoom Imputation :
- 13 Imputations des MP aux comptes
- 14 MP les plus fréquentes par type d'imputations
- 15 Imputations des incapacités permanentes et des décès

p17 Accidents du Trajet

- 18 Répartition par département
- 19 Evolution 2014 / 2019
- 20 Répartition par secteur d'activité

p21 Zoom Secteurs d'Activité

- 22 Synthèse PACA et Corse
- 23 Top 15 APE 
- 24 Top 15 APE 
- 25 Top 15 APE 

p26 Zoom sur les départements

- 27 Alpes de Haute - Provence [04]
- 29 Hautes - Alpes [05]
- 31 Alpes - Maritimes [06]
- 33 Bouches - du - Rhône [13]
- 35 Var [83]
- 37 Vaucluse [84]
- 39 Corse du Sud [2A]
- 41 Haute - Corse [2B]

p43 Lexique

p45 Mode de calcul des statistiques

Accidents du Travail



« Les inégalités de territoire demeurent »

Le nombre d'accidents du travail augmente de 0,6 % en 2019, alors que le nombre d'incapacités permanentes est à la baisse pour la 6ème année consécutive (-2,3% % par rapport à 2018).

Les accidents de manutention manuelle restent prédominants (52% des AT), loin devant les chutes de plain-pied (16%) et chutes de hauteur (12%).

Cinq secteurs d'activité présentent un Indice de Fréquence supérieur à la moyenne régionale de 36,9.

Les trois secteurs présentant les Indices les plus élevés sont :

- les activités de Service II (Santé, nettoyage, travail temporaire...), (CTN I) avec un IF de 56,1 (+1,4 p/r à 2018%),
- le BTP, (CTN B) avec un IF de 50,1 (+9,6 % p/r à 2018),
- les Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication (CTN C) avec un IF de 49,4 (-1,6 % p/r à 2018).

Trois départements tirent l'Indice de Fréquence accidents du travail vers le haut (Indices de 3 à 6 points au-dessus de l'Indice régional moyen) :

- les Hautes-Alpes avec un Indice de 41,1 ,
- le Var avec un Indice de 42,3 ,
- le Vaucluse avec un Indice de 41.

Les départements des Alpes-Maritimes et des Bouches du Rhône affichent les Indices les plus favorables, respectivement 32,1 et 36,5 et (Indices de 4,8 et 0,9 points au-dessous de la moyenne régionale).

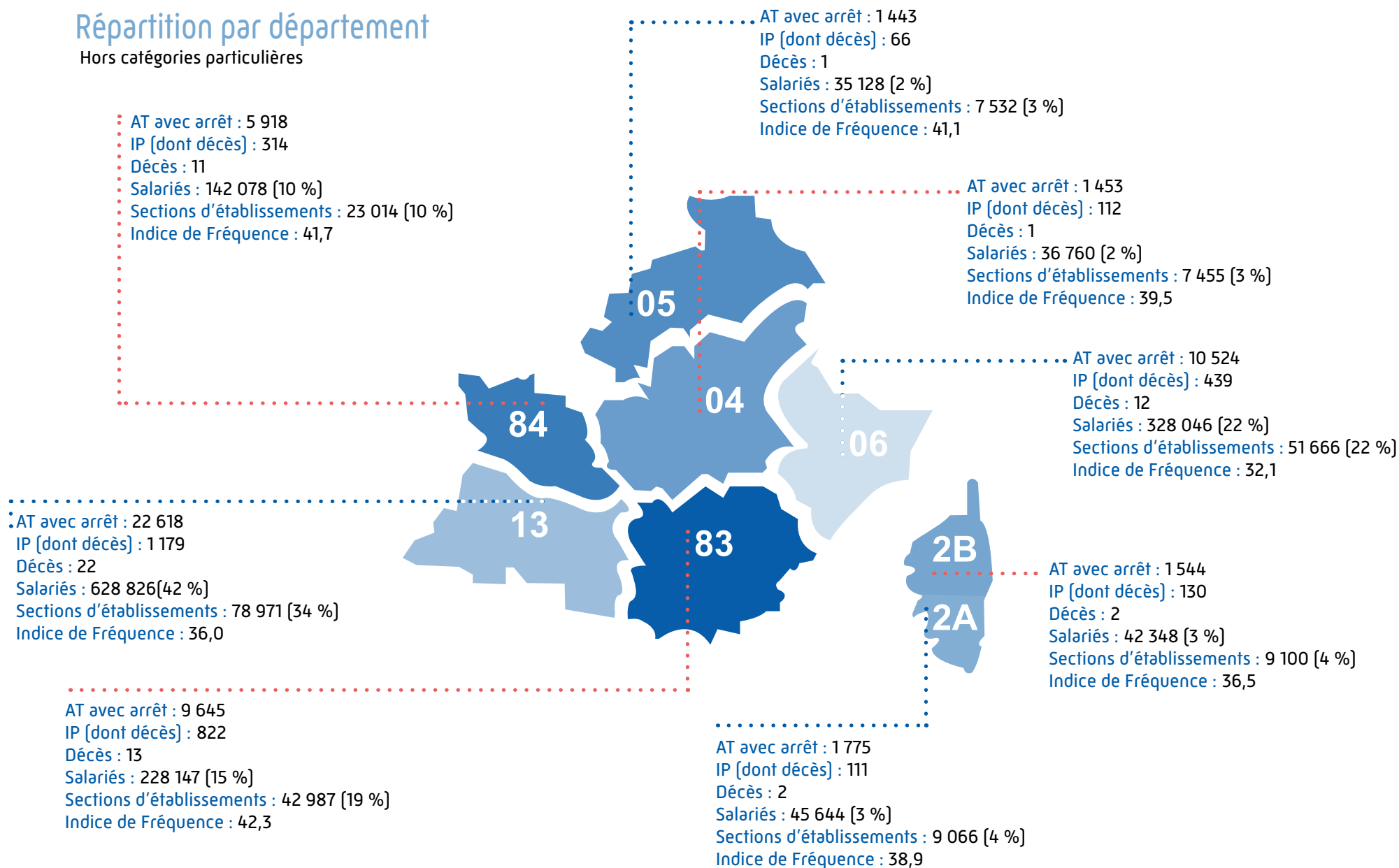
Enorme point noir de l'année 2019, le nombre de décès a fortement augmenté (66). Les professions du transport et du BTP ont ainsi été particulièrement endeuillées.

Accidents du Travail – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département

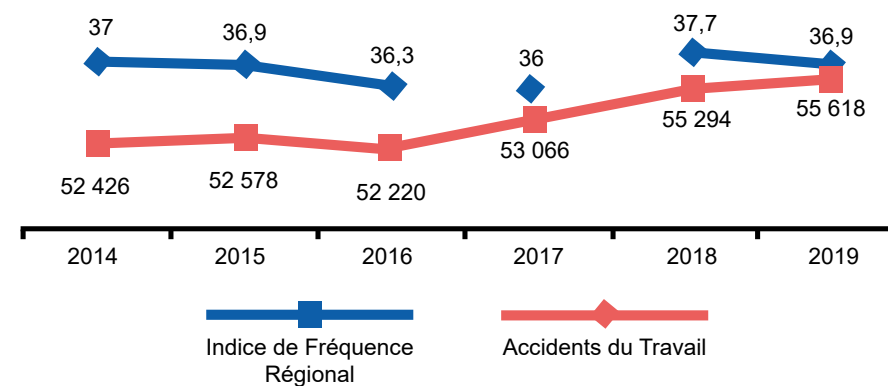
Hors catégories particulières



Accidents du Travail – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2014/2019



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sections d'établissements	221 209	222 667	223 026	223 125	226 360	230 777
Salariés	1 408 445	1 419 556	1 431 000	* 1 464 449	1 462 042	1 492 663
Heures travaillées	2 095 561 663	2 104 168 904	2 138 104 434	2 319 911 578	2 402 427 519	2 419 264 129
Accidents du travail avec arrêt	52 426	52 578	52 220	53 066 + 1,6 %	55 294 + 4,2 %	55 618 + 0,6 %
Indice de Fréquence Régional	37,0 National : 34,0	36,9 National : 33,9	36,3 National : 33,8	36,0 National : 33,4	37,7 National : 34,5	36,9 National : 33,5
Taux de Fréquence Régional	25,1 National : 22,9	24,8 National : 22,9	24,2 National : 22,7	22,7 National : 20,9	22,9 National : 20,7	23,0 National : 20,5
Taux de Gravité Régional	2,0 National : 1,4	2,0 National : 1,4	1,9 National : 1,5	1,7 National : 1,4	1,8 National : 1,4	1,9 National : 1,4
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	4 101 400	4 312 916	4 185 466	4 084 577 - 2,4 %	4 286 782 + 5 %	4 604 561 + 7,4 %
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	78	82	80	77	78	83
Incapacités Permanentes (y compris décès)	4 175	3 826	3 700	3 385 - 8,5 %	3 309 - 2,2 %	3 234 - 2,3 %
Décès	44	50	34	46	46	66

Y compris les catégories particulières.

* cf. Avant-propos

Accidents du Travail – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

par secteur d'activité



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	Décès	TF	TG	IF
A	Métallurgie	9 964	98 359	2 672	4	16,1	1,2	27,2 IFN : 28,6
B	Bâtiment et Travaux Publics	34 529	141 471	7 086	13	33,2	3,1	50,1 IFN : 51,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	24 146	174 224	8 604	17	27,7	2,5	49,4 IFN : 45,3
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	43 721	251 308	11 255	8	27,6	2,1	44,8 IFN : 43,1
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	763	25 070	550	1	12,5	0,9	21,9 IFN : 23,6
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 010	18 321	774	1	25,0	2,1	42,2 IFN : 41,6
G	Commerces non alimentaires	49 433	187 867	4 742	7	15,5	1,2	25,2 IFN : 21,4
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	31 125	314 791	3 770	5	8,4	0,5	12,0 IFN : 10,8
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	33 100	275 566	15 467	8	31,1	2,7	56,1 IFN : 52,3
Total CTN		229 791	1 486 977	54 920	64	22,6	1,9	36,9 IFN : 33,5
Catégories particulières		986	5 686	698	2			
Total		230 777	1 492 663	55 618	66	22,6	1,9	36,9

* non communiqué
IFN : Indice de Fréquence National

Accidents du Travail – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

% AT* par circonstances



Manutention manuelle

52 %



Risque routier

4 %



**Autres ou
pas d'information**

1 %



Chutes de plain-pied

16 %



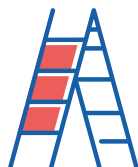
**Agressions
(y compris par animaux)**

4 %



Risque chimique

1 %



Chutes de hauteur

12 %



Manutention mécanique

3 %



Risque machines

1 %



Outillage à main

6 %

* AT avec au moins 4 jours d'arrêt



**En 2019, les préventeurs
sont intervenus dans plus
de 5 190 établissements et
281 chantiers**

**PREVENIR
les Accidents
du Travail
et Maladies
Professionnelles**

Maladies Professionnelles

« Une augmentation des maladies professionnelles pour la 3ème année consécutive »



Les Maladies Professionnelles (MP) représentent 2,8 % des sinistres (AT, Trajet, MP) et pèsent pour 25 % des coûts de la branche AT/MP en régions PACA/Corse.

Les TMS représentent 83 % des MP de nos régions, loin devant les affections liées à l'amiante (10,1 %) et les atteintes auditives (2,1 %). Le nombre de TMS qui était en baisse depuis 2011 marque, pour la troisième année consécutive, une augmentation de + 2,5% par rapport à 2018. Cette augmentation est supérieure à l'augmentation du nombre de MP indemnisées tous tableaux confondus (+ 2%).

Parmi les TMS, celles relatives au tableau de MP 57 (affections périarticulaires) sont les plus nombreuses (1 927 MP, soit 90% des TMS, représentant 75 % des MP de la région).

Le syndrome du canal carpien reste prédominant même si, pour la deuxième année consécutive, une baisse de 1 % par rapport à 2018 est constatée (soit 714 MP et 38% des TMS en 2019).

84% des décès dus à une maladie professionnelle sont liés à l'amiante (26 sur 31 décès).

Les secteurs d'activité les plus touchés par les MP sont :

- les Services, Commerces et Industries de l'Alimentation (CTN D – 612 MP en 2019 – 26 % des MP imputées aux comptes employeurs),
- les activités de service II (santé, nettoyage, travail temporaire...) (CTN I – 574 MP en 2019- 24 % des MP imputées aux comptes employeurs)
- le Bâtiment et Travaux Publics (CTN B – 374 MP en 2019 – 16 % des MP imputées aux comptes employeurs).

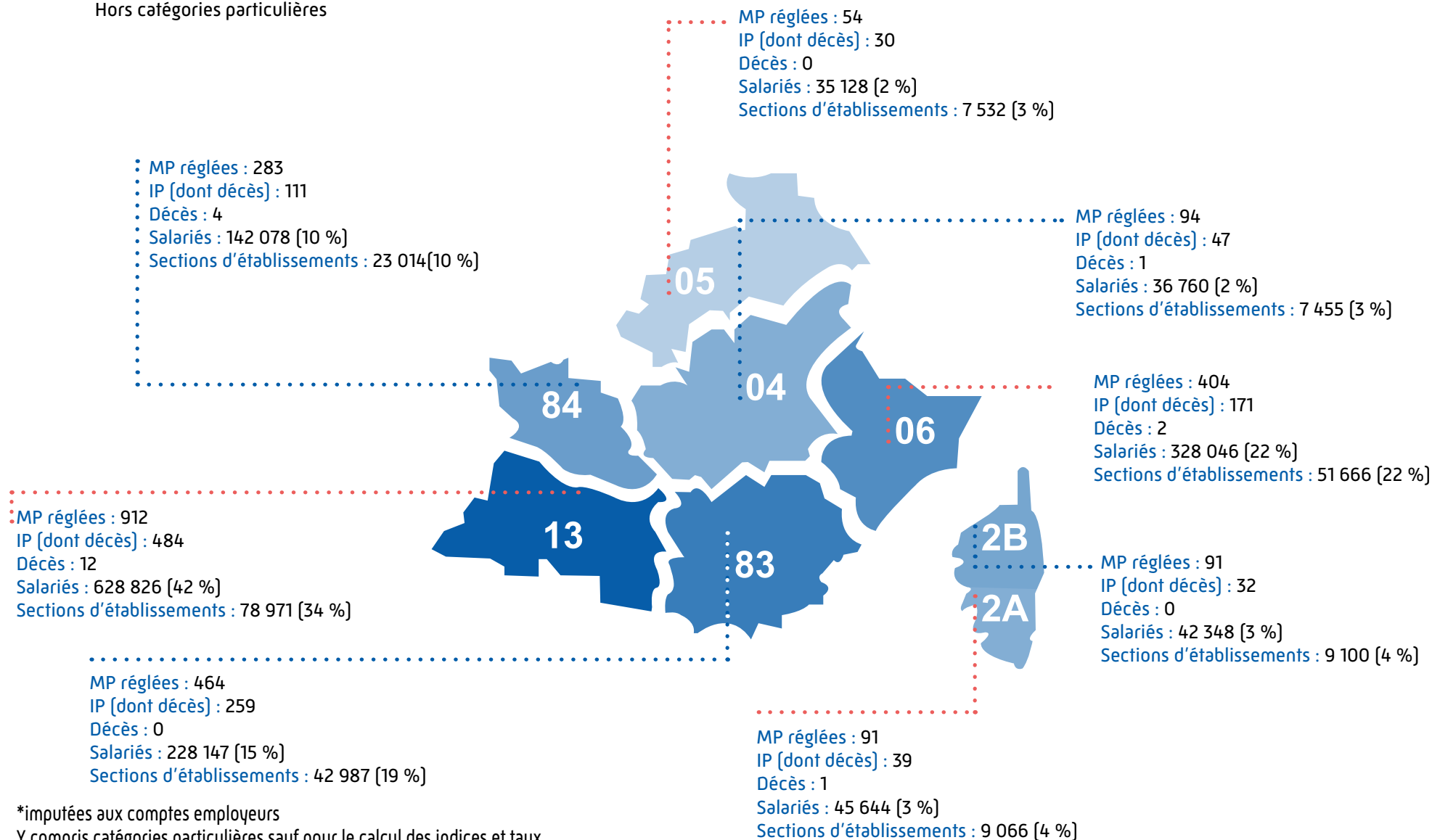
Ces trois secteurs d'activité représentent 65% des MP imputées aux comptes employeurs.

Maladies Professionnelles – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département*

Hors catégories particulières



*imputées aux comptes employeurs

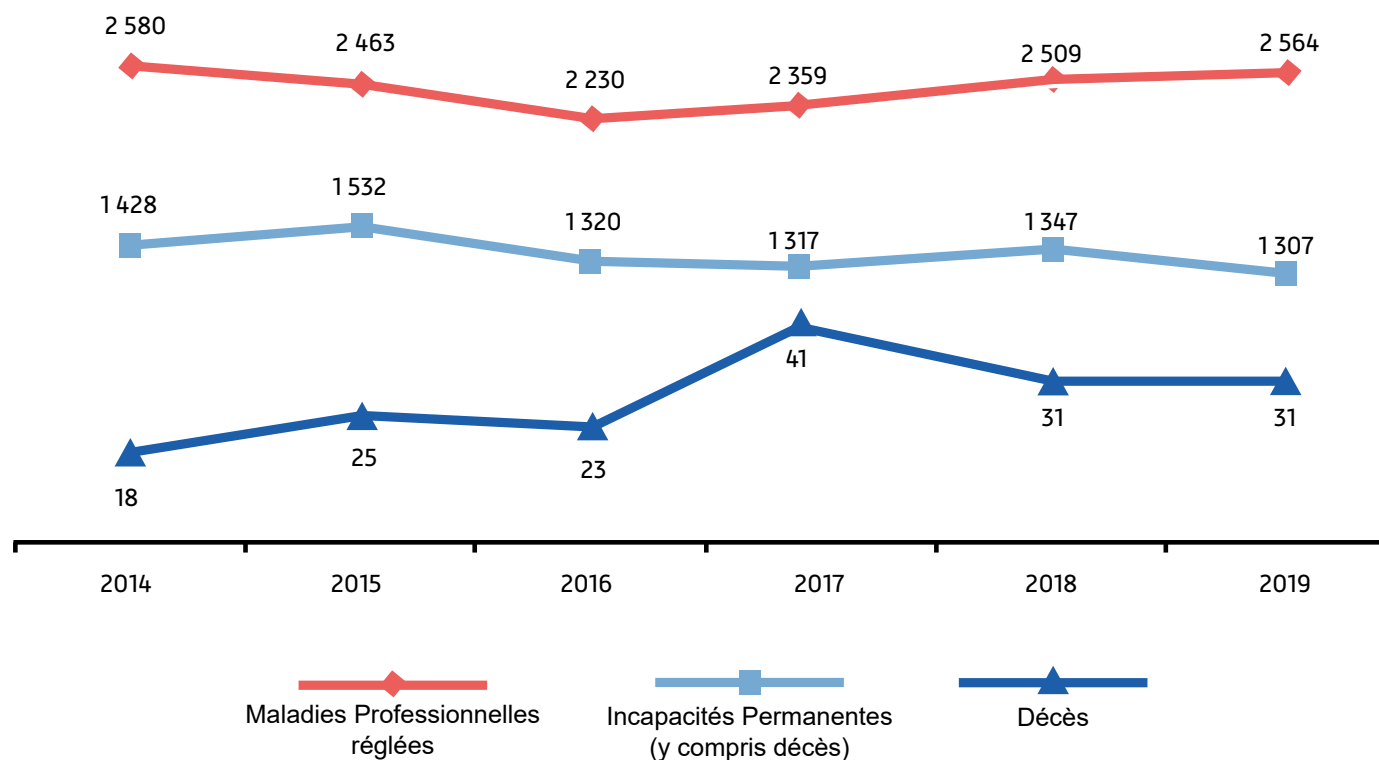
Y compris catégories particulières sauf pour le calcul des indices et taux

Carsat Sud-Est – SNTRP 2019

Maladies Professionnelles - Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Evolution générale du nombre de Maladies Professionnelles



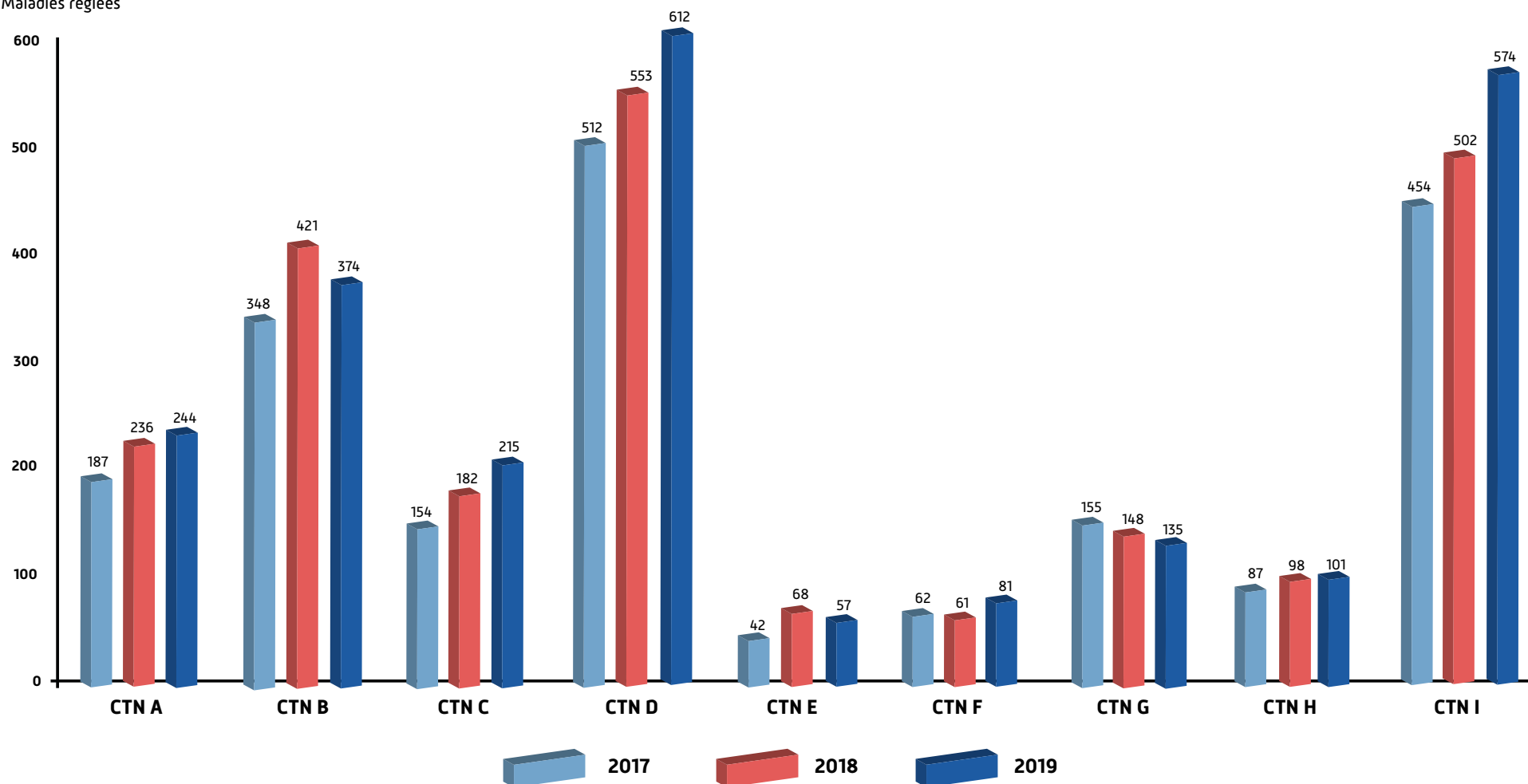
« La tendance à la hausse du nombre de MP réglées se confirme en 2019 ... mais le nombre d'incapacités permanentes est au plus bas depuis 6 ans »

Maladies Professionnelles – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Par secteur d'activité* [sur 3 ans]

Maladies réglées



*Analyse des Maladies Professionnelles imputées aux comptes employeurs

Carsat Sud-Est – SNTRP 2019

Maladies Professionnelles – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2019 / Maladies professionnelles les plus fréquentes*

Maladies Professionnelles	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
MP 57 : Affections périarticulaires	1 800	1 775	1 717	1 599	1 719	1 855	1 927
MP 30 : Affections liées à l'inhalation de poussières d'amiante	422	386	342	255	250	268	259
MP 97 et 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ou par la manutention manuelle de charges lourdes	210	178	170	159	196	190	162
MP 42 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	102	76	79	77	45	55	55
MP 79 : Lésions chroniques du ménisque	39	34	28	32	30	25	34
Autres MP	126	131	127	108	119	116	127
TOTAL	2 699	2 580	2 463	2 230	2 359 + 6% p/r à 2016	2 509 + 6% p/r à 2017	2 564 + 2% p/r à 2018
Décès	36	19	25	23	41	31	31
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) [MP 57, 69**, 79, 97, 98]	2 069	1 994	1 924	1 800	1 957 + 8,7% p/r à 2016	2 078 + 6% p/r à 2017	2 131 + 2,5% p/r à 2018
% représentatif de l'ensemble des MP	77%	77%	78%	81%	83%	83%	83%

*MP imputées à un employeur ou au compte spécial (y compris les catégories particulières)

Compte spécial : Sont inscrites au compte spécial toutes les MP non imputables à un seul employeur conformément aux dispositions de l'article D 242.6.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/95.

**MP 69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines outils et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes.

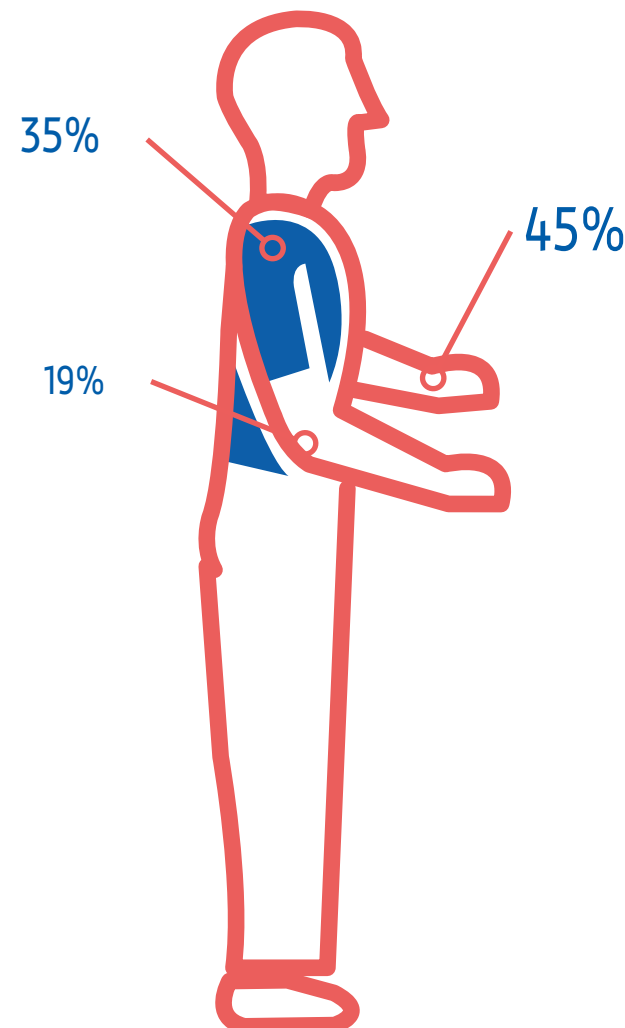
Maladies Professionnelles – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Détail MP 57 par code syndrome

Nb MP réglées	Siège lésions MP	Libellé Maladie Professionnelle «Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail : ...»
714	Poignet	Syndrome du canal carpien
344	Epaule	Coiffe rotateurs rupture
305	Coude	Tendinopathie des muscles épicondyliens du coude
271	Epaule	Tendinopathie chronique
109	Poignet	Ténosynovite
50	Poignet	Tendinite
48	Epaule	Tendinopathie aigue
40	Coude	Tendinopathie des muscles épitrochléens du coude
29	Coude	Syndrome canalaire du nerf ulnaire
8	Epaule	Epaule douloureuse
3	Poignet	Syndrome de la loge de Guyon
1	Coude	Coude hygroma chronique
1	Genou	Genou tendinite de la patte d'oie échographie
1	Genou	Hygroma aigu du genou
1	Genou	Hygroma chronique du genou
1	Cheville	Tendinite achilléenne
1	Cheville	Tendinite achilléenne échographie
1 927		

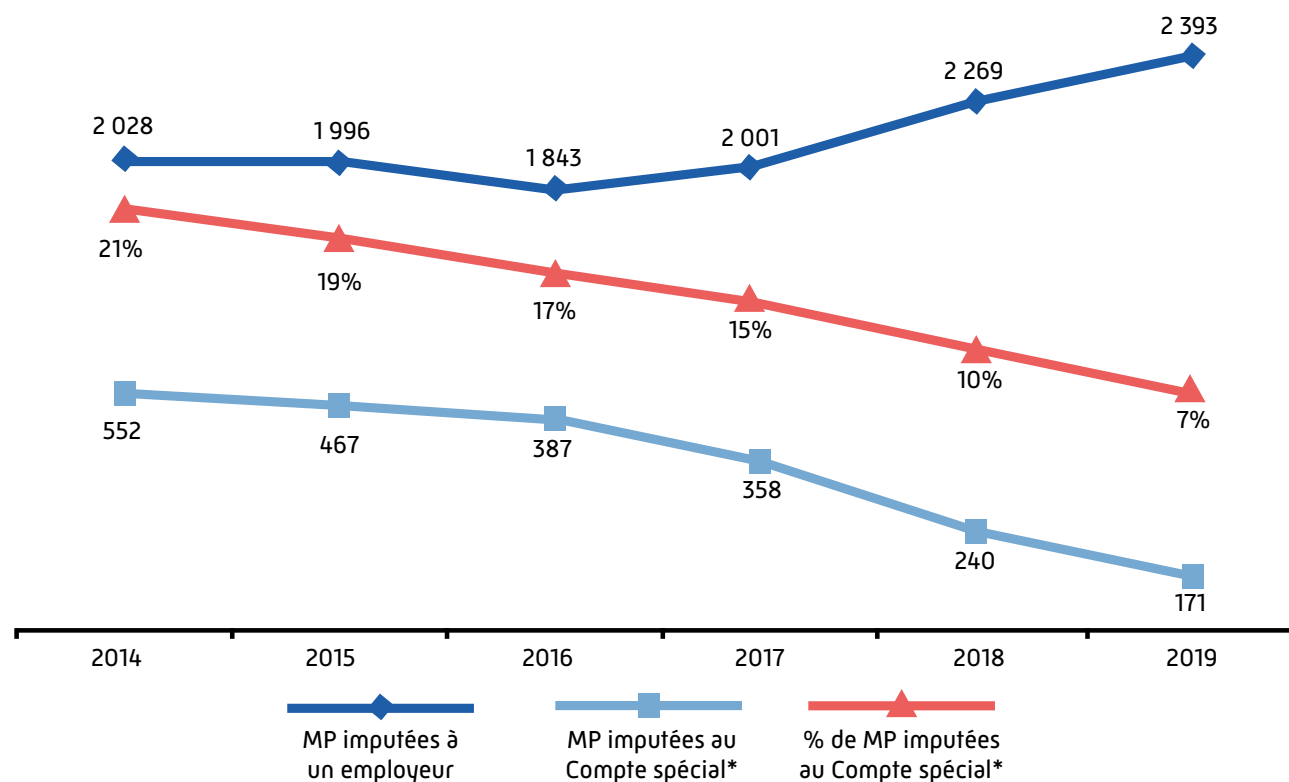
« Prédominance du syndrome du canal carpien qui représente 37% des affections périarticulaires »



Maladies Professionnelles – Statistiques 2019

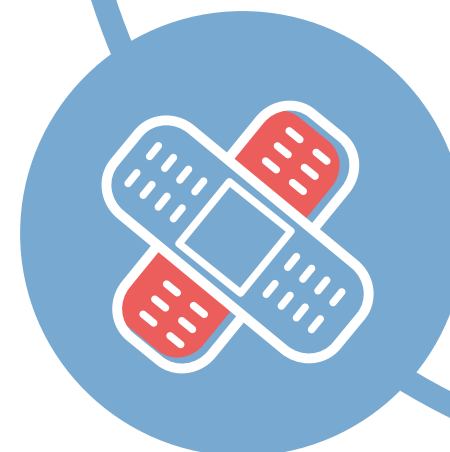
Synthèse PACA et Corse

Evolution 2014-2019
des imputations des Maladies Professionnelles



ZOOM IMPUTATION

" L'origine
des Maladies
Professionnelles
de mieux en mieux
déterminée "



Maladies Professionnelles – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2014-2019

Maladies Professionnelles les plus fréquentes
par type d'imputations

Imputées à un employeur

Maladies Professionnelles	2014	2015	2016	2017	2018	2019
57	1 682	1 615	1 494	1 623	1 749	1 857
30	27	56	58	60	164	183
97 et 98	119	120	120	159	178	150
42	62	73	68	41	53	54
79	32	25	31	26	24	33
Autres MP	106	107	72	92	101	116
Total	2 028	1 996	1 843	2 001	2 269	2 393
Les TMS (57, 69, 79, 97, 98) Soit ...% des MP	1 840 92%	1 768 89%	1 654 90%	1 818 91%	1 958 86%	2 048 86%

" 96 % des TMS sont
imputés aux Comptes
employeurs "

" 30 % des MP liées
à l'amiante sont
imputées au Compte
spécial "

MP 30 : Affections liées à l'inhalation de poussières d'amiante.
MP 57 : Affections périarticulaires.
MP 97 - 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier ou par la manutention manuelle de charges lourdes.
MP 42 : Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels
MP 69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines outils et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes.
MP 79 : Lésions chroniques du ménisque.

Imputées au Compte spécial

(y compris les catégories particulières)

Maladies Professionnelles	2014	2015	2016	2017	2018	2019
30	359	286	197	190	104	76
57	93	102	105	96	106	70
97 et 98	59	50	39	37	12	12
Autres MP	25	20	28	27	8	4
25	/	/	/	/	/	3
04	/	/	/	/	/	2
15T	5	6	6	1	5	2
42	14	6	9	4	2	1
79	2	3	1	4	1	1
Total	550	464	378	358	240	171
Les TMS (57, 69, 79, 97, 98) Soit ...% des MP	154 28%	156 33%	146 38%	139 39%	120 50%	83 49%

MP 04 : Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant.
MP 15T : Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques.
MP 25 : Affections dues à la silice cristalline, aux silicates cristallins, au graphite ou à la houille.

Maladies Professionnelles – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2014-2019 de l'imputation des incapacités permanentes et des décès

MP imputées à un employeur

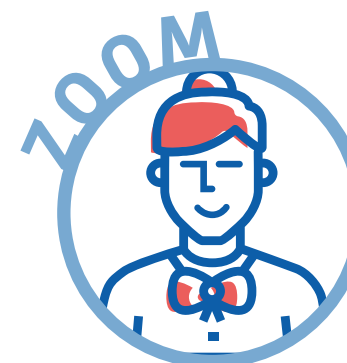
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Maladies professionnelles réglées	2 028	1 996	1 843	2 001	2 269	2 393
Incapacités Permanentes (y compris décès)	947	1 125	970	1 023	1 168	1 173
Décès	2	7	4	9	22	20
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	1 50%	4 57%	3 75%	7 78%	16 73%	16 80%

MP imputées au Compte spécial*

(y compris catégories particulières)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Maladies professionnelles réglées	552	467	387	358	240	171
Incapacités Permanentes (y compris décès)	481	407	350	294	179	134
Décès	17	18	19	32	9	11
Décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	16 94%	17 94%	17 90%	30 94%	8 89%	10 91%

* Compte spécial : Sont inscrites au Compte spécial toutes les MP non imputables à un seul employeur conformément aux dispositions de l'article D 242.6.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/95



La Carsat Sud-Est dispose d'un éventail d'actions pour aider les employeurs à prévenir les risques et protéger les salariés: informations, conseils, formations, interventions des préventeurs en entreprise, incitations financières, contrôles,...



Elle développe ses actions sur les régions Paca et Corse avec un important réseau de partenaires: services de santé au travail, Direccte, Anact, organismes de prévention, fédérations professionnelles...

Accidents du Trajet

« Des chiffres inégaux selon les secteurs d'activité et les départements »



La durée moyenne d'une Incapacité temporaire Trajet augmente en 2019 alors qu'elle était stable depuis 3 ans (87 jours en 2019 contre 84 depuis 2016). Elle est en 2019 de 4 jours supérieure à la durée moyenne d'un accident du travail (83 jours), confirmant la gravité des sinistres liés au risque trajet.

Les secteurs d'activité les plus touchés en termes de fréquence sont :

- les Activités de service II (santé, nettoyage, travail temporaire...) (CTN I – Indice de fréquence 10,7 en 2019),
- les Services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D – Indice de fréquence 8,9 en 2019).

Ce sont, chaque année, les deux secteurs d'activité se situant au-dessus de l'Indice de Fréquence moyen régional (de 7,0 en 2019).

Deux départements tirent l'Indice de Fréquence Trajet vers le haut :

- les Bouches-du-Rhône avec un Indice à 7,9 (0,9 point au-dessus de l'Indice moyen régional),
- les Alpes-Maritimes avec un Indice à 7,2 (0,2 point au-dessus de l'Indice moyen régional).

Les 6 autres départements présentent un Indice au-dessous de l'Indice moyen régional et les Alpes de Haute-Provence ont l'indice le plus favorable, de 2,6 points au-dessous de l'indice moyen régional.

L'Indice de Fréquence Régional trajet de 7,0 en 2019 reste cette année encore bien supérieur à l'Indice de Fréquence National trajet de 5,1 en 2019.

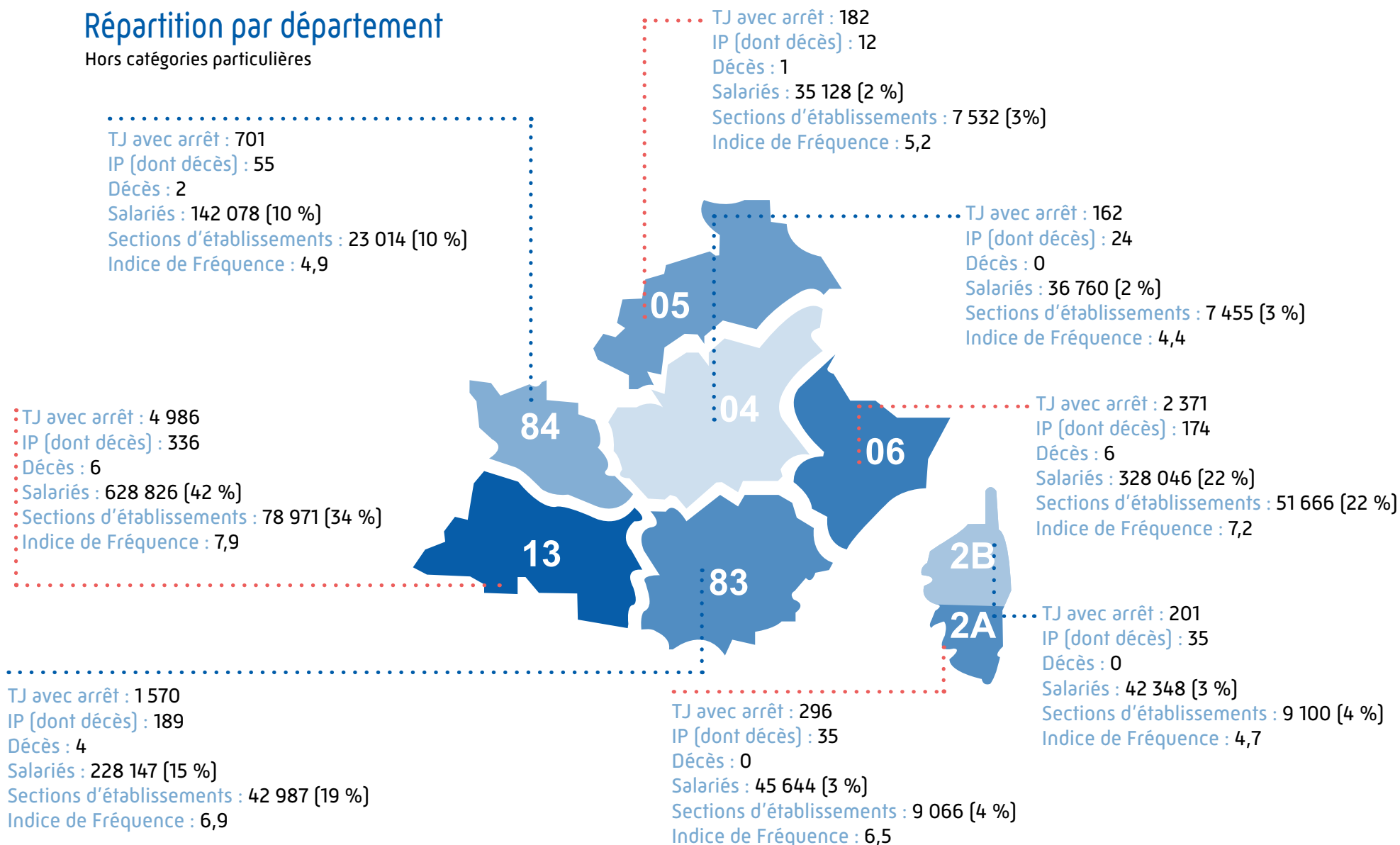
Après la forte augmentation des décès survenus en accident de trajet en 2018 (44), 2019 marque un reflux important même si 19 décès sont encore à déplorer en 2019.

Accidents du Trajet – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département

Hors catégories particulières



Accidents du Trajet – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2014-2019



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sections d'établissements	221 209	222 667	223 026	223 125	226 360	230 777
Salariés	1 408 445	1 419 556	1 431 000	1 464 449	1 462 042	1 492 663
Heures travaillées	2 095 561 663	2 104 170 572	2 138 104 434	2 319 911 578	2 402 427 519	2 419 264 129
Accidents du trajet avec arrêt	9 164	9 232	9 454	9 497	10 064	10 648
Indice de Fréquence	6,4	6,5	6,6	6,4 IFN : 4,8	6,8 IFN : 5,2	7,0 IFN : 5,1
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	774 040	790 828	791 475	793 278	848 451	924 678
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	84	86	84	84	84	87
Incapacités Permanentes (y compris décès)	1 090	1 019	926	912	878	889
Décès	32	26	17	23	44	19

* cf. Avant-propos

Y compris les catégories particulières.

Accidents du Trajet – Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Par secteur d'activité

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	9 964	98 359	613	1	6,2 IFN : 3,9
B	Bâtiment et Travaux Publics	33 670	140 364	539	4	3,8 IFN : 3,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	24 146	174 224	1 105	2	6,0 IFN : 4,5
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	43 721	251 308	2 240	7	8,9 IFN : 6,5
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	763	25 070	107	0	4,3 IFN : 3,2
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 010	18 321	89	0	4,9 IFN : 3,4
G	Commerces non alimentaires	49 433	187 867	1 176	1	6,3 IFN : 4,5
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	31 125	314 791	1 656	1	5,3 IFN : 4,0
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	33 100	275 566	2 944	3	10,7 IFN : 8,2
Total CTN		228 932	1 485 870	10 469	19	7,0 IFN : 5,1
Catégories particulières		986	5 686	179		
Total		230 777	1 492 663	10 648	19	7,0



Zoom secteurs d'activité



« Des secteurs prioritaires en matière de prévention identiques à 2018 »

Le secteur des Activités de service II [Santé, nettoyage, travail temporaire...] [CTN I] et le secteur des Services, Commerces et Industries de l'alimentation [CTND] présentent des indicateurs élevés pour l'ensemble des types de sinistres [AT, Trajet, MP].

Malgré les efforts déployés et les améliorations constatées par la profession et les acteurs de la santé et sécurité au travail, la prévention dans le BTP reste une priorité.

Il est à noter que les autres secteurs d'activité peuvent en leur sein présenter certaines activités professionnelles atypiques dont les indicateurs sont élevés, justifiant un intérêt porté en prévention par la Carsat Sud-Est.

Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

CTN	Libellé CTN	NB SE	Effectif	IF AT	IF TJ	% contribution aux MP
A	Métallurgie	9 964	98 359	27,2	6,2	10 %
B	Bâtiment et Travaux Publics	34 529	141 471	50,1	3,8	16%
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	24 146	174 224	49,4	6,3	9%
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	43 721	251 308	44,8	8,9	26%
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	763	25 070	21,9	4,3	2%
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	3 010	18 321	42,2	4,9	3%
G	Commerces non alimentaires	49 433	187 867	25,2	6,3	6%
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	31 125	314 791	12,0	5,3	4%
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	33 100	275 566	56,1	10,7	24%
Total		229 791	1 486 977	IF moyen 36,9	IF moyen 7,0	



AT Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Top 15 APE*

Code APE	Libellé Code APE	Nb AT avec arrêt	Effectif	% des AT
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	3 316	52 866	6%
8610Z	Activités hospitalières	2 183	55 223	4%
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	1 860	16 407	3%
8810A	Aide à domicile	1 710	18 150	3%
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	1 665	27 570	3%
4711F	Hypermarchés	1 638	23 655	3%
5610A	Restauration traditionnelle	1 633	49 472	3%
4711D	Supermarchés	1 431	21 112	3%
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	1 356	23 456	2%
4941B	Transports routiers de fret de proximité	1 159	12 934	2%
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	1 140	29 065	2%
8411Z	Administration publique générale	1 116	63 697	2%
4941A	Transports routiers de fret interurbains	1 087	12 944	2%
5610C	Restauration de type rapide	1 079	24 680	2%
8730A	Hébergement social pour personnes âgées	793	7 186	1%
Total		23 166	438 417	42%

Sinistres imputables à l'employeur (CTN A à I)

* Activité principale exercée

Carsat Sud-Est - SNTRP 2019



MP Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

Top APE*

Code APE	Libellé Code APE	Nb MP réglées	Effectif	% des MP imputées à un compte employeur
4711F	Hypermarchés	127	23 655	5%
4711D	Supermarchés	104	21 112	4%
8810A	Aide à domicile	104	18 150	4%
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	94	23 457	4%
8610Z	Activités hospitalières	87	55 223	4%
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	83	27 826	3%
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	57	16 407	2%
5610A	Restauration traditionnelle	56	49 472	2%
9602A	Coiffure	46	9 189	2%
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	40	29 065	2%
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	39	13 226	2%
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	36	52 866	2%
4120B	Construction d'autres bâtiments	32	5 370	1%
8730A	Hébergement social pour personnes âgées	32	7 186	1%
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	29	6 912	1%
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	29	13 835	1%
Total		995	372 951	43%

* Activité principale exercée

Y compris catégories particulières sauf pour le calcul de l'indice de fréquence

Carsat Sud-Est - SNTRP 2019



TJ Zoom secteurs d'activité - Statistiques 2019

Synthèse PACA et Corse

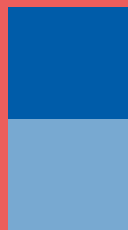
Top 15 APE*

Code APE	Libellé Code APE	Nb TRAJET avec arrêt	Effectif	% des TJ
5610A	Restauration traditionnelle	564	49 472	5%
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	457	52 866	4%
8610Z	Activités hospitalières	412	55 223	4%
8810A	Aide à domicile	424	18 150	4%
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	301	23 456	3%
5610C	Restauration de type rapide	283	24 680	3%
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	179	16 407	2%
8411Z	Administration publique générale	245	63 697	2%
4711F	Hypermarchés	232	23 655	2%
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	236	29 065	2%
4711D	Supermarchés	241	21 112	2%
8010Z	Activités de sécurité privée	156	16 113	1%
6419Z	Autres intermédiations monétaires	139	17 589	1%
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	130	11 216	1%
6512Z	Autres assurances	49	5 656	<1%
Total		4 048	428 357	38%

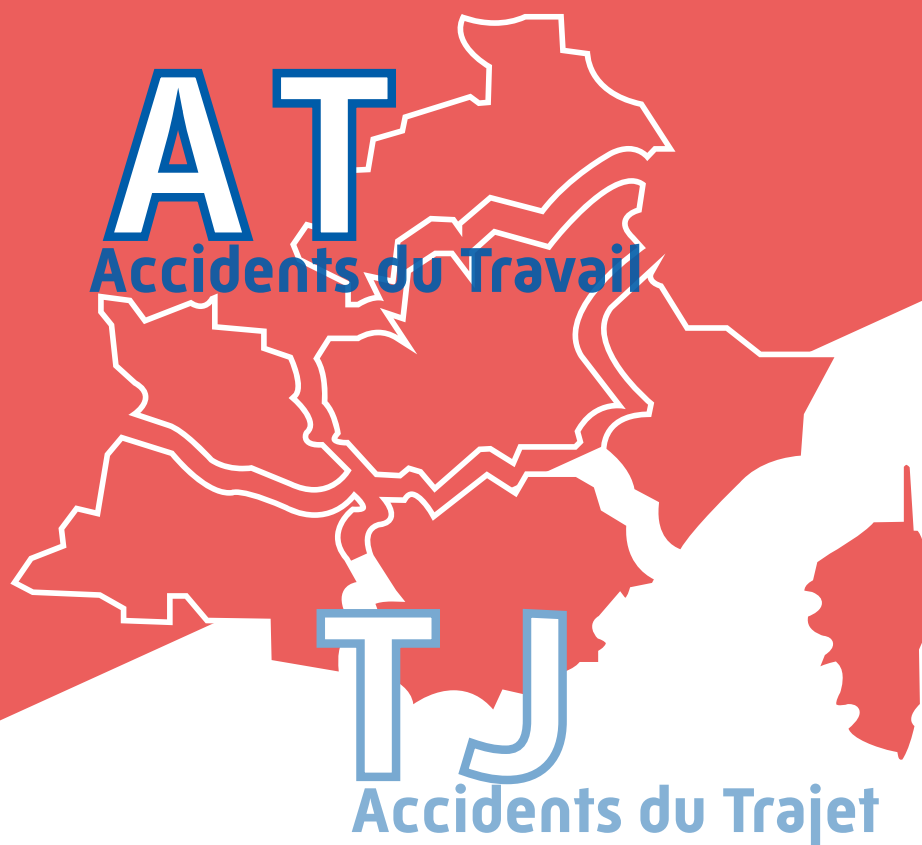
* Activité principale exercée

Carsat Sud-Est - SNTRP 2019





Zoom sur les départements



Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Alpes de Haute - Provence (04)



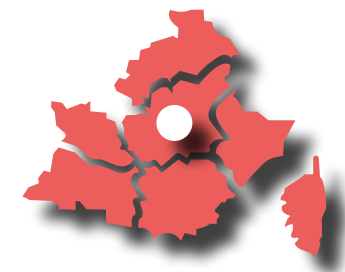
Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	282	1 503	60	4	0	39,9	23,6	1,2
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 010	3 403	211	27	0	62,0	40,0	3,1
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	820	3 281	119	11	0	36,3	19,9	1,6
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 708	7 246	281	20	0	38,8	24,3	1,8
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	33	2 152	34	3	0	15,8	9,0	0,5
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	87	253	11	2	0	43,5	28,0	2,0
G	Commerces non alimentaires	1 155	3 769	84	7	0	22,3	13,9	0,8
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	922	6 382	119	11	0	18,6	14,4	0,7
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 438	8 771	534	27	1	60,9	32,4	2,3
Total		7 455	36 760	1 453	112	1	39,5	24,1	1,7

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Alpes de Haute - Provence (04)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

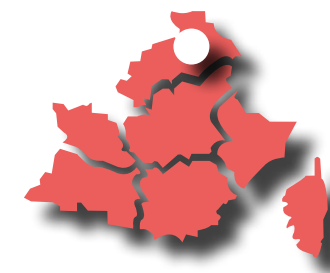


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	282	1 503	5	0	3,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 010	3 403	14	0	4,1
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	820	3 281	15	0	4,6
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 708	7 246	45	0	6,2
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	33	2 152	10	0	4,6
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	87	253	0	0	0,0
G	Commerces non alimentaires	1 155	3 769	8	0	2,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	922	6 382	22	0	3,4
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 438	8 771	43	0	4,9
Total		7 455	36 760	162	0	4,4

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Hautes - Alpes (05)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	273	1 482	54	1	0	36,4	21,2	1,0
B	Bâtiment et Travaux Publics	948	4 022	304	14	0	75,6	47,2	3,3
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	909	4 357	270	12	0	62,0	33,3	2,0
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 940	7 935	243	9	0	30,6	19,8	1,4
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	7	94	3	0	0	31,9	19,6	0,9
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	92	428	24	2	0	56,1	31,7	2,4
G	Commerces non alimentaires	1 500	4 088	86	3	0	21,0	13,7	0,8
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	829	6 460	100	8	0	15,5	13,1	0,3
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 034	6 262	359	17	1	57,3	29,8	2,3
Total		7 532	35 128	1 443	66	1	41,1	25,6	1,7

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Hautes - Alpes (05)

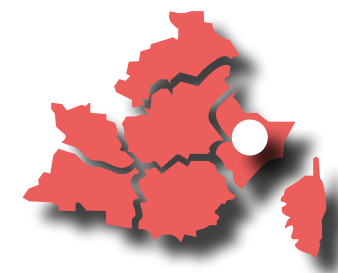
Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	273	1 482	4	0	2,7
B	Bâtiment et Travaux Publics	948	4 022	12	1	3,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	909	4 357	25	0	5,7
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	1 940	7 935	41	0	5,2
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	7	94	0	0	0,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	92	428	3	0	7,0
G	Commerces non alimentaires	1 500	4 088	13	0	3,2
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	829	6 460	20	0	3,1
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 034	6 262	64	0	10,2
Total		7 532	35 128	182	1	5,2

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Alpes - Maritimes [06]



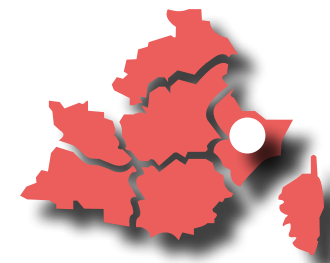
Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	1 978	17 443	396	20	1	22,7	13,4	0,7
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 616	27 428	1 274	78	2	46,4	31,1	2,3
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	4 745	33 422	1 405	64	1	42,0	24,2	1,5
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	9 456	58 686	2 476	78	2	42,2	25,7	1,3
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	179	7 628	186	8	0	24,4	14,0	0,7
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	677	3 013	108	8	0	35,8	21,1	1,3
G	Commerces non alimentaires	12 732	45 759	1 064	39	1	23,3	14,2	0,8
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	7 094	76 758	868	37	3	11,3	8,1	0,3
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	7 189	57 909	2 747	107	2	47,4	25,7	1,7
Total		51 666	328 046	10 524	439	12	32,1	19,8	1,2

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Alpes - Maritimes [06]

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

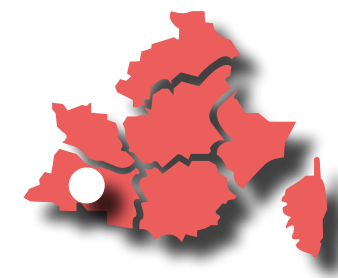


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	1 978	17 443	118	0	6,8
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 616	27 428	110	1	4,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	4 745	33 422	223	1	6,7
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	9 456	58 686	628	3	10,7
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	179	7 628	35	0	4,6
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	677	3 013	12	0	4,0
G	Commerces non alimentaires	12 732	45 759	280	0	6,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	7 094	76 758	388	0	5,1
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	7 189	57 909	577	1	10,0
Total		51 666	328 046	2 371	6	7,2



Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Bouches - du - Rhône (13)



Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

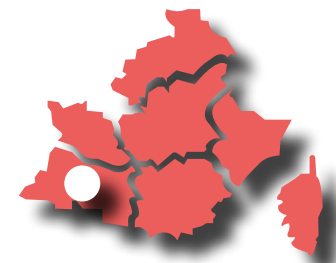
CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	3 665	50 703	1 204	77	1	23,7	13,9	1,1
B	Bâtiment et Travaux Publics	11 039	53 865	2 259	169	2	41,9	27,5	2,9
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	9 521	82 732	3 980	213	6	48,1	26,9	2,8
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	13 035	78 718	4 024	172	2	51,1	31,8	2,9
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	323	10 937	223	11	1	20,4	11,2	1,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	880	6 265	256	17	1	40,9	24,6	2,3
G	Commerces non alimentaires	16 023	72 206	1 948	113	5	27,0	16,5	1,6
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	12 469	150 148	1 615	93	1	10,8	7,3	0,5
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	12 016	123 252	7 109	314	3	57,7	32,5	3,0
Total		78 971	628 826	22 618	1 179	22	36,0	22,0	2,1

Sinistres imputables à l'employeur

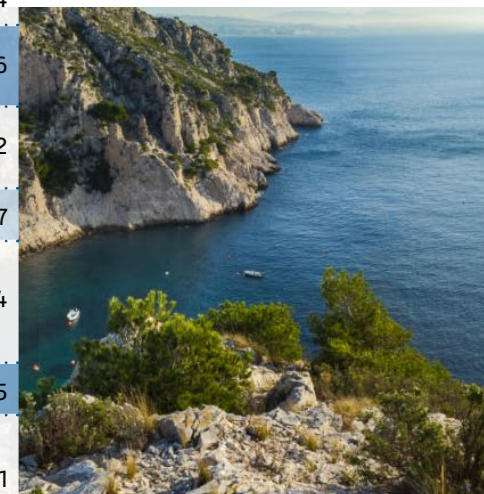
Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Bouches - du - Rhône (13)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	3 665	50 703	319	1	6,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	11 039	53 865	237	1	4,4
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	9 521	82 732	549	1	6,6
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	13 035	78 718	804	0	10,2
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	323	10 937	40	0	3,7
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	880	6 265	34	0	5,4
G	Commerces non alimentaires	16 023	72 206	538	1	7,5
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	12 469	150 148	914	0	6,1
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	12 016	123 252	1551	2	12,6
Total		78 971	628 826	4 986	6	7,9



Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Var (83)



Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	1 936	14 923	480	40	1	32,2	20,0	1,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 188	24 632	1 471	162	6	59,7	41,1	4,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3 798	22 856	1 415	135	6	61,9	35,4	3,1
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 713	48 087	2 062	146	0	42,9	26,4	2,1
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	85	1 218	28	3	0	23,0	13,4	1,3
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	685	3 290	163	12	0	49,5	29,2	2,5
G	Commerces non alimentaires	9 574	31 991	787	70	0	24,6	15,1	1,3
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	4 839	37 474	537	33	0	14,3	9,7	0,5
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	6 169	43 676	2 702	221	0	61,9	35,0	3,4
Total		42 987	228 147	9 645	822	13	42,3	26,1	2,3

Sinistres imputables à l'employeur

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Var (83)



Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	1 936	14 923	109	0	7,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	7 188	24 632	91	1	3,7
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	3 798	22 856	146	0	6,4
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	8 713	48 087	406	2	8,4
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	85	1 218	10	0	8,2
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	685	3 290	24	0	7,3
G	Commerces non alimentaires	9 574	31 991	194	0	6,1
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	4 839	37 474	165	1	4,4
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	6 169	43 676	425	0	9,7
Total		42 987	228 147	1 570	4	6,9

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Vaucluse (84)



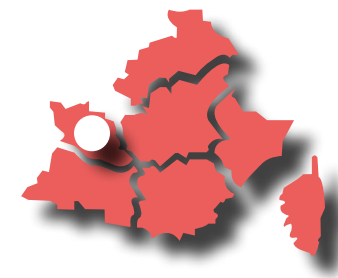
Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	1 221	9 226	361	12	0	39,1	22,5	1,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	3 678	15 095	788	47	2	52,2	34,4	3,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	2 567	16 361	880	63	4	53,8	29,7	2,5
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	4 372	27 514	1 340	49	3	48,7	29,2	1,9
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	95	2 712	64	3	0	23,6	14,6	1,4
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	353	3 758	153	17	0	40,7	23,6	1,5
G	Commerces non alimentaires	4 542	18 427	462	22	1	25,1	15,0	1,0
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	3 025	24 333	375	18	0	15,4	11,6	0,5
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	3 161	24 652	1 495	83	1	60,6	32,1	2,6
Total		23 014	142 078	5 918	314	11	41,7	25,2	1,9

Sinistres imputables à l'employeur

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Vaucluse (84)



Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	1 221	9 226	36	0	3,9
B	Bâtiment et Travaux Publics	3 678	15 095	35	0	2,3
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	2 567	16 361	74	0	4,5
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	4 372	27 514	173	2	6,3
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	95	2 712	9	0	3,3
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	353	3 758	11	0	2,9
G	Commerces non alimentaires	4 542	18 427	71	0	3,9
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	3 025	24 333	95	0	3,9
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	3 161	24 652	197	0	8,0
Total		23 014	142 078	701	2	4,9

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Corse du Sud (2A)



Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National

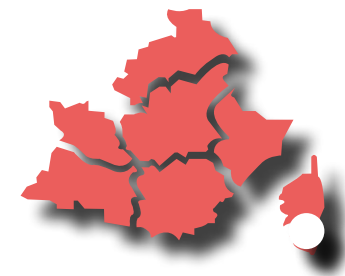
CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	269	1 567	60	3	1	38,3	22,7	3,2
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 520	6 604	408	37	0	61,8	40,3	4,0
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	849	5 756	286	16	0	49,7	27,1	2,7
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 375	12 569	473	23	1	37,6	23,6	1,9
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	17	194	8	2	0	41,2	23,9	3,4
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	122	750	34	2	0	45,3	26,5	2,3
G	Commerces non alimentaires	2 092	6 033	158	8	0	26,2	16,7	1,6
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	900	6 605	84	7	0	12,7	8,8	0,8
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	922	5 566	264	13	0	47,4	26,9	3,1
Total		9 066	45 644	1 775	111	2	38,9	24,0	2,3

Sinistres imputables à l'employeur

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Corse du Sud (2A)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National

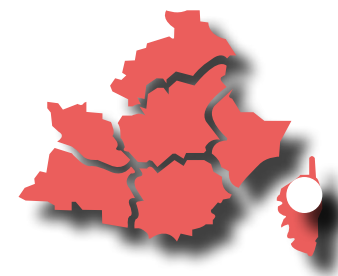


CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	269	1 567	14	0	8,9
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 520	6 604	22	0	3,3
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	849	5 756	40	0	6,9
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 375	12 569	97	0	7,7
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	17	194	3	0	15,5
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	122	750	3	0	4,0
G	Commerces non alimentaires	2 092	6 033	46	0	7,6
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	900	6 605	25	0	3,8
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	922	5 566	46	0	8,3
Total		9 066	45 644	296	0	6,4

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Haute - Corse (2B)

Accidents du Travail (AT) : Répartition par Comité Technique National



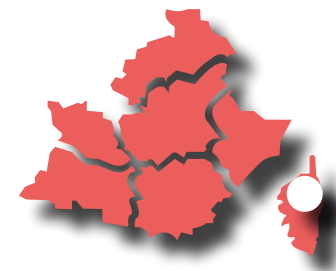
CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	AT avec arrêt	IP (y compris décès)	Décès	IF	TF	TG
A	Métallurgie	340	1 512	57	4	0	37,7	22,7	1,5
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 530	6 422	371	45	1	57,8	38,1	4,4
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	937	5 459	249	24	0	45,6	24,6	2,8
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 122	10 553	356	20	0	33,7	20,6	1,8
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	24	135	4	1	0	29,6	16,6	1,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	114	564	25	3	0	44,3	25,8	3,4
G	Commerces non alimentaires	1 815	5 594	153	11	0	27,4	17,0	1,7
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 047	6 631	72	5	1	10,9	7,0	0,6
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 171	5 478	257	17	0	46,9	26,3	2,7
Total		9 100	42 348	1 544	130	2	36,5	22,1	2,2

Sinistres imputables à l'employeur

Zoom sur les départements- Statistiques 2019

Haute - Corse (2B)

Accidents du Trajet (TJ) : Répartition par Comité Technique National



CTN	Libellé CTN	SE	Salariés	TJ avec arrêt	Décès	Indice de Fréquence
A	Métallurgie	340	1 512	8	0	5,3
B	Bâtiment et Travaux Publics	1 530	6 422	18	0	2,8
C	Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	937	5 459	33	0	6,0
D	Services, commerces et industries de l'alimentation	2 122	10 553	46	0	4,4
E	Chimie, caoutchouc, plasturgie	24	135	0	0	0,0
F	Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, cuirs et peaux, pierres et terres à feu	114	564	2	0	3,5
G	Commerces non alimentaires	1 815	5 594	26	0	4,6
H	Activités de Service I (administrations, assurances, banques, enseignement privé...)	1 047	6 631	27	0	4,1
I	Activités de Service II (santé, nettoyage, travail temporaire...)	1 171	5 478	41	0	7,5
Total		9 100	42 348	201	0	4,7

Lexique

Etablissement (Ets)

Désigne tout atelier, usine ou local professionnel appartenant à une entreprise et possédant un caractère géographique distinct. Un établissement peut comprendre plusieurs sections d'établissements.

Section d'établissement (SE)

Désigne l'unité de gestion de base de la tarification à laquelle correspondent un numéro de risque (activité professionnelle) et un taux de cotisation notifié par la Carsat.

Accident du travail (AT)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-1 :

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. ».

Accident du trajet (TJ)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-2 :

« Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de disposer sur ce point

de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné par le présent livre, pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

1°) la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;
2°) le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi. ».

Incapacité Permanente (IP)

Désigne tout sinistre lié au travail ayant entraîné l'attribution :

- d'une indemnité en capital lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 %,
- ou
- d'un capital représentatif de rente lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est supérieur ou égal à 10 % [décès compris].

Comité Technique National (CTN)

Les activités sont regroupées dans des branches ou groupes de branches constituant les Comités Techniques Nationaux (CTN).

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs, etc.)

Maladie professionnelle (MP)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L461-1 :

«[...] Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau [...]

[...] Peut être également reconnue d'origine professionnelle, une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente [...]

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L.461.2 :

«Des tableaux annexés par Décret en Conseil d'Etat énumèrent les manifestations morbides d'intoxication aiguës ou chroniques présentées par les travailleurs exposés d'une façon habituelle à l'action des agents nocifs mentionnés par lesdits tableaux qui donnent, à titre indicatif, la liste des principaux travaux comportant la manipulation ou l'emploi de ces agents. Ces manifestations sont présumées d'origine professionnelle.».

Indice de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés.

Taux de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

Taux de gravité

Désigne le nombre de journées d'incapacité temporaire par millier d'heures travaillées.

1 492 663 salariés affiliés au
régime général de Sécurité sociale
230 777 sections d'établissements ...



2019

... la Carsat Sud-Est recueille et met à votre
disposition une information statistique
diversifiée sur les risques professionnels

Mode de calcul des statistiques

Dénombrement des sinistres

La Carsat recense les sinistres AT/MP ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT/MP est donc comptabilisé uniquement l'année correspondant à ce 1er règlement⁽¹⁾.

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux sinistres AT/MP sont recensées l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%),
- les décès consécutifs aux sinistres AT/MP sont comptabilisés l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente,
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux sinistres AT/MP sont dénombrées quelle que soit l'année de 1er règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisés en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.

Dénombrement des effectifs

Jusqu'en 2016, l'effectif salarié était déterminé en conformité avec l'arrêté du 17 octobre 1995 dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises. Cet effectif était égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

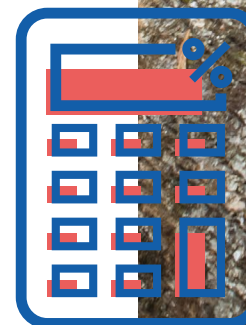
Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre étaient comptés pour 1, ceux travaillant à temps partiel étaient comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Pour les salariés en intérim, le mode de calcul dif-

fèrait par le fait que l'effectif était égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

A compter de 2017, la mise en œuvre de la DSN (déclaration sociale nominative) qui se substitue à la DADS (déclaration annuelle des données sociales) sur le champ du secteur privé, implique la prise en compte de TOUS les salariés, et pas seulement ceux d'entre eux qui étaient contractuellement présents dans l'entreprise le dernier jour du trimestre (ou le dernier jour du mois pour l'intérim).

⁽¹⁾ Les sinistres avec 1er règlement sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures



Mode de calcul des statistiques

Dénombrement des sections d'établissements

Trois notions coexistent :

- l'entreprise : c'est une organisation juridique à bilan distinct répertoriée sous le numéro SIREN;
- l'établissement : il s'agit d'une unité de production située en un lieu distinct et classée sous le numéro SIRET;
- la section d'établissement (SE) : elle représente une activité professionnelle au sens du risque AT/MP dans un établissement.

Un établissement est identifié par un n° SIRET. Il est constitué d'un groupe d'individus exerçant sous une même autorité, en un certain lieu, une activité caractérisée.

La section d'établissement est une subdivision complémentaire au n° SIRET permettant d'identifier l'activité professionnelle à laquelle sont rattachés les salariés d'un établissement. Lorsque la réglementation l'autorise, plusieurs sections d'établissement peuvent être rattachées à un n° SIRET.

Les données relatives aux sections d'établissements sont calculées lors d'un traitement informatique basé sur la période triennale N-1, N-2 et N-3.

Les éléments statistiques de l'année 2019 (traités 2020) ont été calculés sur la base des années 2019, 2018, 2017.

Le nombre de sections d'établissements tient compte des sections d'établissements actives dans la période triennale considérée 2019/2018/2017 et de toutes celles radiées (quelle que soit l'année de radiation) pour lesquelles des sinistres ont fait l'objet de frais, rentes ou recours contre tiers au titre des AT/MP dans la période triennale.

Définition des indicateurs

En ce qui concerne les accidents du travail, les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT pour 1 000 salariés,
- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT par million d'heures de travail,
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail,
- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total

qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99%,

- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapporté à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Source des données

Les statistiques présentées en CTR sont établies à partir des bases de données annuelles régionales :

- issues de SNTRP (Système National pour la Tarification des Risques Professionnels),
- mises à jour au 1er semestre de l'année N +1 (la base de l'année 2019 ayant été mise à jour au 1er semestre 2020, etc.)

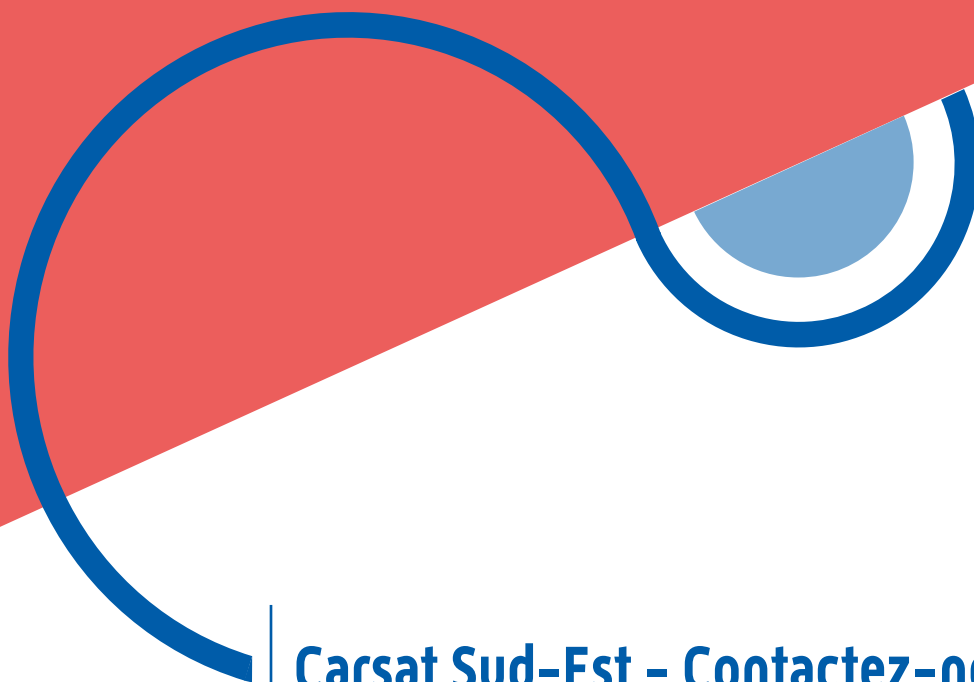
[2] Le SIRET est l'identifiant géographique d'un établissement. Il est constitué :
- du SIREN (9 caractères) de l'entreprise à laquelle le déclarant est rattaché,
- de son propre Numéro Interne de Classement (NIC), composé de 5 chiffres (un numéro d'ordre sur 4 chiffres + une clé permettant de vérifier la validité du NIC).

2019

STATISTIQUES RISQUES PROFESSIONNELS PACA CORSE



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Sud-Est
Direction de l'emploi et du travail



Carsat Sud-Est – Contactez-nous



Par courrier

Carsat Sud-Est

Direction des Risques Professionnels
Promotion de la prévention
35, rue George
13386 Marseille Cedex 20



Par téléphone

Tél : 04 91 85 98 51



Par internet

www.carsat-sudest.fr

Espace Entreprise

Rubrique «Statistiques régionales»
nathalie.cazeaux@carsat-sudest.fr